



Rubrique
Environnement

Contact Presse

Alexandra Brigueat-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brigueat-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Espaces naturels sensibles

La première labellisation inaugurée sur les prairies humides de Davrey

Avec une superficie au 2/3 rurale, la présence de 140 000 hectares de forêts et le passage d'une vingtaine de cours d'eau, l'Aube présente une diversité de situations et de milieux naturels qui sont les supports d'un patrimoine floristique notable. Cette richesse est favorable à l'accueil d'une faune remarquable, d'autant que le département constitue un territoire stratégique en période de migration des oiseaux.

Pour protéger et valoriser cette biodiversité exceptionnelle, le Département a initié une politique de mise en œuvre des Espaces naturels sensibles (ENS) à travers un Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (SDENS).

La labellisation ENS par le Département des prairies humides de Davrey, obtenue en juillet 2024, est inaugurée le 7 juillet 2025.

Co-géré par :



Communauté de Communes
**Chaourçois
Val d'Armançon**





■ Les prairies humides de Davrey,

Géré conjointement par la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe (également propriétaire des parcelles), la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon et la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Aube, le site de 14 hectares a bénéficié d'un projet de restauration des deux cours d'eau qui le bordent, le Landion et l'Armançon. Des aménagements favorables à la diversité biologique ont été mis en œuvre, permettant de préserver les milieux et espèces d'intérêt patrimonial repérés. Ce site est ouvert depuis 2020.

Un circuit pédagogique avec panneaux et observatoires ornithologiques existe également déjà. En 2024, plus de 800 écoliers en ont bénéficié.

Accès libre, rue du Marraud 10130 Davrey, <https://www.bassin-armancon.fr/site-d-observation-de-la-nature-de-davrey/>





■ Les principes du SDENS

La politique des Espaces sensibles naturels se structure autour de grandes orientations :

- l'équilibre territorial : encourager le développement des ENS, agir pour un accès à la nature plus équitable ;
- les paysages : protéger et valoriser l'identité paysagère des territoires,
- la ressource en eau et les milieux aquatiques : participer à la diminution des pressions, anticiper les changements climatiques ;
- la biodiversité : faire des ENS un atout pour la préservation de la biodiversité ; mobiliser le réseau d'acteurs locaux ;
- la pédagogie : développer les actions pédagogiques, ouvrir les sites au public ;
- l'insertion professionnelle : développer les actions d'insertion au sein des ENS.

Les sites labellisés bénéficieront d'une signalétique spécifique marquée du label départemental :



■ D'autres sites labellisés

Deux autres sites ont également obtenu leur labellisation ENS :

- Les prairies du Ham (sur les communes d'Hampigny et de Lentilles)
- La pelouse sèche (sur la commune de Sainte-Maure)

■ Les moyens financiers

Depuis 2019, le Département alloue les recettes de la part départementale de la taxe d'aménagement à des projets en faveur de l'environnement. Ces moyens sont aujourd'hui redirigés vers la politique des ENS. En 2022, le montant de la taxe d'aménagement perçu par le Département s'élevait à 1 072 224 €.

Chaque année un plafond annuel de 300 000 € en investissement à répartir entre les différents sites labellisés et un plafond annuel de 30 000 € en fonctionnement pour chacun des sites labellisés pourra à être consacré par le Département de l'Aube.